



**GOVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DE CÉCILE JODOGNE
LUTTE CONTRE L'INCENDIE
ET AIDE MÉDICALE URGENTE

Communiqué de Presse

SIAMU - OUVERTURE DES NEGOCIATIONS AVEC LE SECTEUR XV

Ce lundi 17 juin 2019, débute une concertation avec les syndicats du SIAMU dans le cadre du Secteur XV. Des groupes de travail prendront place dans les jours suivant afin de poursuivre les discussions.

En réunissant les partenaires sociaux, Cécile Jodogne souhaite présenter et expliquer le projet d'arrêté visant l'intégration de la prime d'opérationnalité et de prestations irrégulières dans le statut pécuniaire des agents opérationnels du SIAMU, adopté en 1ère lecture le 23 mai dernier par le Gouvernement bruxellois.

« J'attends de cette concertation un dialogue calme et serein entre les différentes parties. Cela nous permettra d'avoir une base de travail saine, concertée et constructive afin que le prochain gouvernement puisse être en mesure d'adopter un avant-projet équilibré, tant pour les agents que pour la Région. » explique Cécile Jodogne.

L'urgence de ces négociations résulte d'une condamnation du SIAMU à soumettre les allocations forfaitaires de gardes actuelles, en vigueur depuis 2007, aux cotisations sociales. Le système fédéral prévoit une prime d'opérationnalité exemptée de cotisations sociales. Le passage, en Région bruxelloise, à ce système, permettra le remplacement des allocations forfaitaires de garde par cette prime d'opérationnalité, tout en évitant au SIAMU et à ses agents de payer les cotisations sociales. Par ailleurs, cette décision poursuivra la politique d'harmonisation du statut des pompiers bruxellois avec celui des pompiers des autres zones de secours.

Contact Presse

Sarah Tillous : +32 495.42.51.06